

# DIVISEUSE HYDRAULIQUE D20

## TABLE DES MATIÈRES

<u>SECTION « A » DESCRIPTION</u>	<u>PAGE</u>
Introduction .....	A1
Expédition .....	A2
Avertissement .....	A2
Opération .....	A3
Entretien et nettoyage .....	A3
Pour plus d'informations, appelez à notre bureau : .....	A4
 <u>SECTION « B » DIMENSIONS</u>	
D20 .....	B1
 <u>SECTION « E » PIÈCES COMPOSANTES</u>	
Pièces composantes .....	E1
 <u>SECTION « G » PLAN ÉLECTRIQUE</u>	
D20 - 120V/1PH/60HZ .....	G1
D20 - 240V/1PH/60HZ .....	G2
Garantie .....	

## **ATTENTION**

Le fabricant suggère de lire attentivement ce manuel et de suivre avec soin les instructions fournies.

## **INTRODUCTION**

Votre équipement est fabriqué avec des matériaux de première qualité par des techniciens d'expérience. Une utilisation normale et un entretien adéquat de l'équipement vous assureront plusieurs années de bon service.

Une plaque d'identification sur l'appareil mentionne le numéro de modèle, le numéro de série, la tension, l'ampérage, la fréquence et la date de fabrication.

Les dessins, les plans électriques et les numéros de pièces de rechange sont inclus dans ce manuel.

## **ATTENTION**

**Équipement Doyon Inc. ne peut être tenu responsable pour les dommages causés à la propriété ou à l'équipement par du personnel non certifié par des organismes accrédités.**

## **EXPÉDITION**

Pour votre protection, cet équipement a été vérifié et emballé avec précaution par des techniciens qualifiés avant son expédition. La compagnie de transport assume la pleine responsabilité concernant la livraison de cet équipement en bon état en acceptant de le transporter.

### **IMPORTANT**

#### **RÉCEPTION DE LA MARCHANDISE**

Avant de signer le reçu de livraison, prenez soin de vérifier dès la réception si l'équipement n'est pas endommagé. Si un dommage ou une perte est détecté, écrivez-le clairement sur le reçu de livraison ou votre bon de transport et faites signer le livreur. Si le dommage est remarqué après le départ du transporteur, contactez immédiatement la compagnie de transport afin de leur permettre de constater les dommages causés.

Nous ne pouvons assumer la responsabilité pour les dommages ou les pertes qui pourraient survenir pendant le transport.

#### **GÉNÉRALITÉS**

Ouvrir avec soin l'emballage de votre équipement. Enlever tous les matériaux utilisés pour l'envelopper ainsi que les accessoires.

Cet équipement peut être branché sur tout réseau offrant une protection de 15 ampères.

## **AVERTISSEMENT LORS DE L'INSTALLATION**

### **INSTALLATION ET SERVICE**

Cet appareil doit être branché et mis à la terre (grounded) conformément aux règlements effectifs de votre localité. Si aucune réglementation n'est établie, l'appareil doit être branché conformément au Code National de l'Électricité (NFPA 70-XX). Cet appareil est doté d'une prise 3 pattes qui répond à ces exigences.



**POUR PLUS D'INFORMATIONS,**  
**APPELEZ À NOTRE BUREAU :**

**ÉQUIPEMENT DOYON INC.**  
1255, rue Principale  
Linière, Québec, Canada G0M 1J0

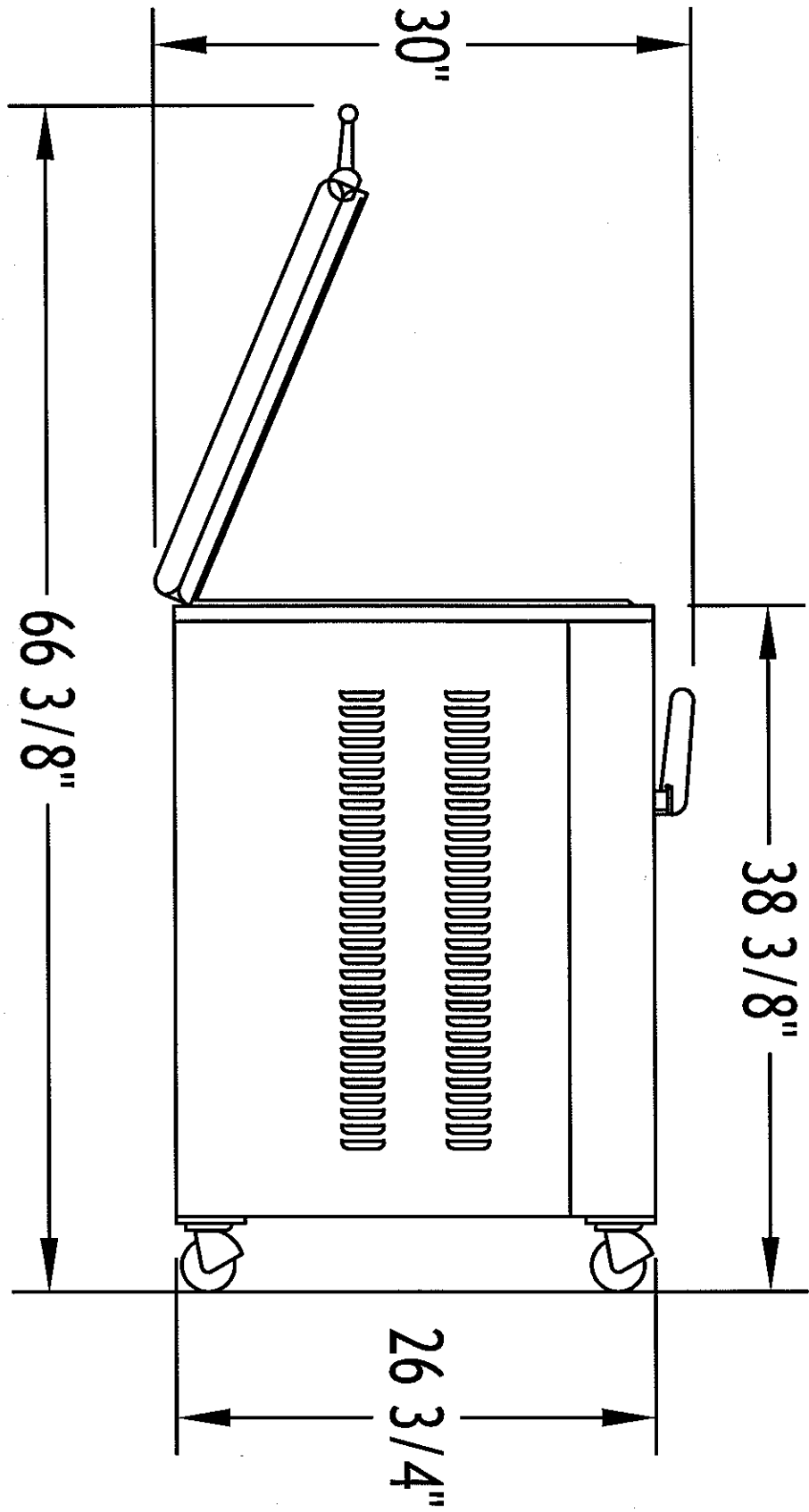
**Tél. : 1 (418) 685-3431**  
**Canada : 1 (800) 463-1636**  
**U.S. : 1 (800) 463-4273**  
**FAX : 1 (418) 685-3948**

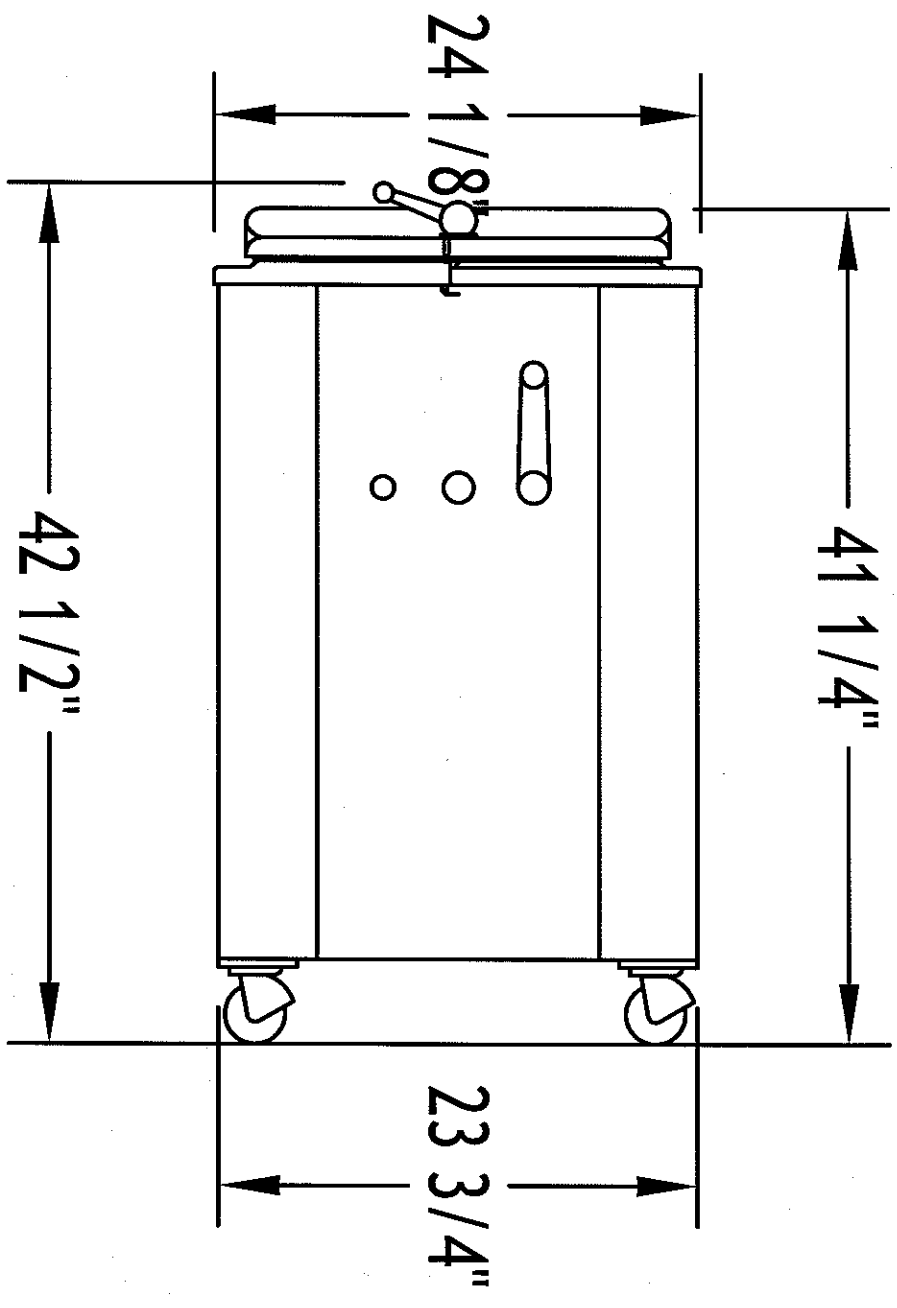
Internet: <http://www.doyon.qc.ca>  
E-Mail : [doyon@doyon.qc.ca](mailto:doyon@doyon.qc.ca)

SECTION  
B

**DIMENSIONS**

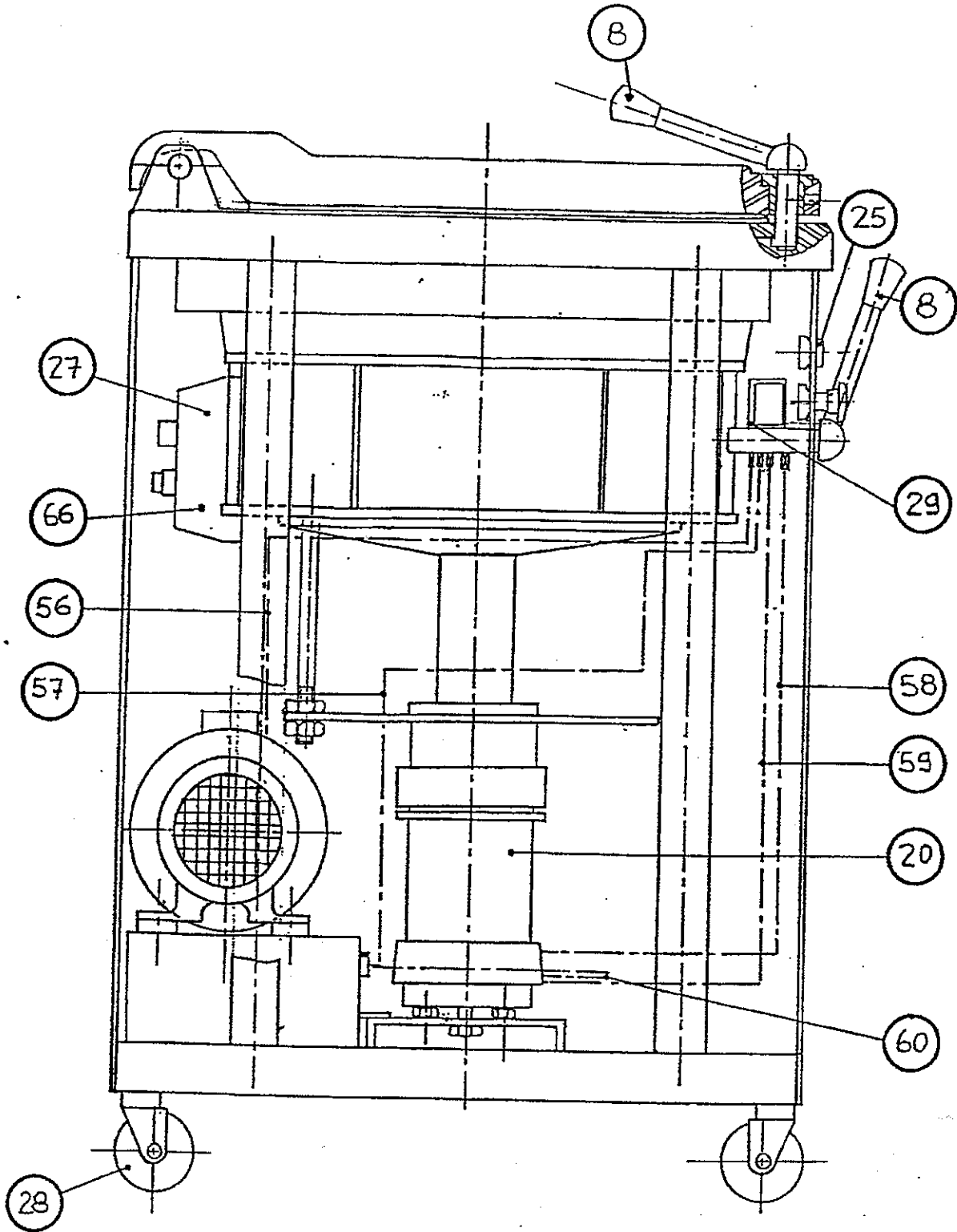
B1

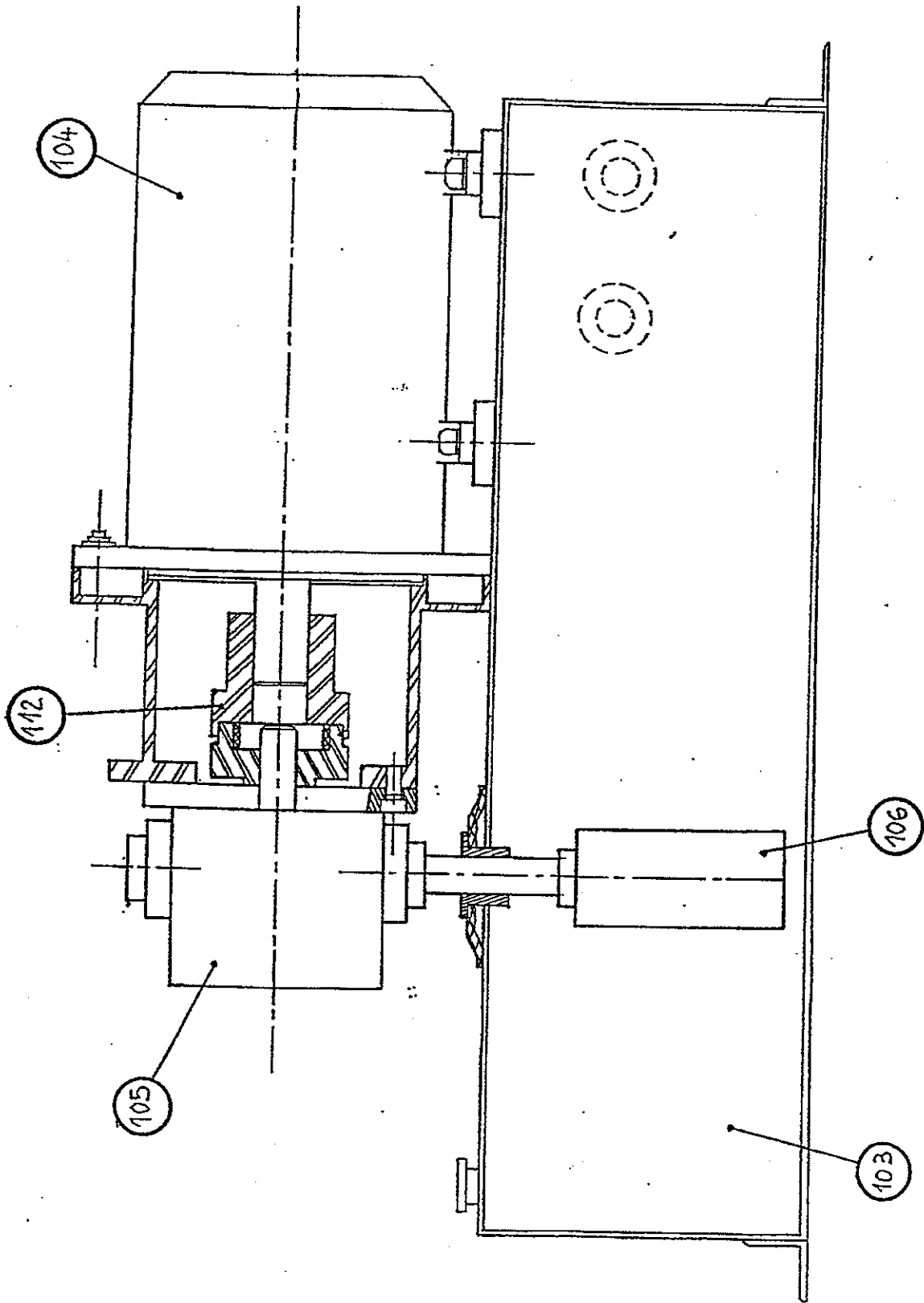


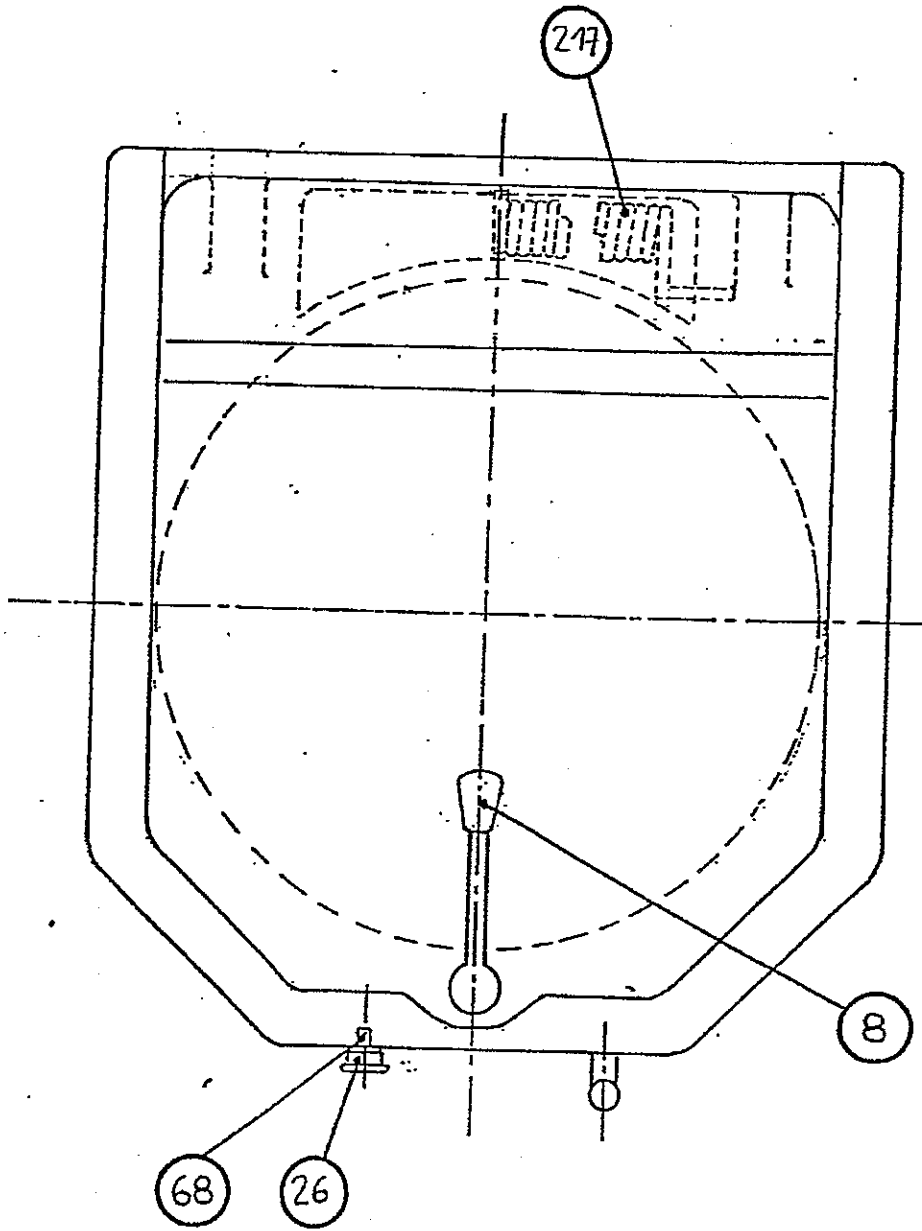


SECTION  
E

**PIÈCES COMPOSANTES**





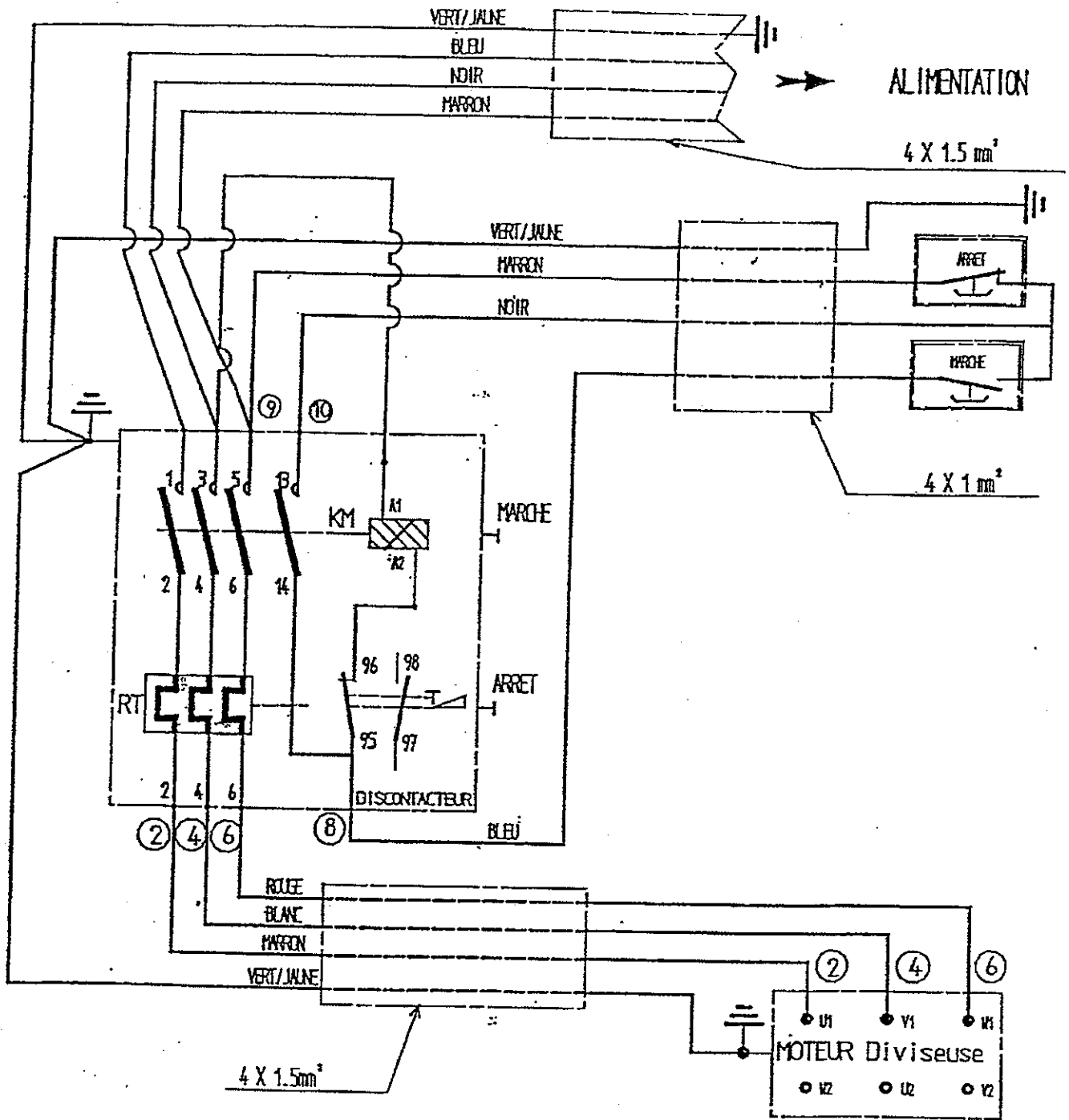


## Liste de pièces

Numéro	Description	Quantité
8	Levier	2
20	Cylindre hydraulique	1
25	Bouton poussoir noir	1
26	Bouton d'arrêt	1
27	Démarreur	1
28	Roulettes	4
29	Distributeur	1
56	Boyau de la pompe	1
57	Boyau du réservoir	1
58	Boyau du cylindre	1
59	Boyau du cylindre	1
60	Boyau du cylindre / réservoir	1
66	Relais de surcharge T25 DU4	1
67	Contact normalement ouvert	1
68	Contact normalement fermé	1
103	Huile " Condat hydrolub S46 "	18 liters
104	Moteur 1.5 Kw 208V 60 Hz	1
105	Pompe	1
106	Filtreur a l'huile	1
112	Coussinet	1
217	Ressort pour couvert	1

SECTION  
G

**PLANS ÉLECTRIQUES**



1.5 Kw  
208V - 60Hz - 6.4A  
220V - 50Hz - 6.0A

## **GARANTIE LIMITÉE**

**(Pour le Canada et les États continentaux des États-Unis)**

Équipement Doyon Inc. garantit ses produits à l'acheteur original, contre tout défaut de matériaux ou de fabrication, en autant qu'ils aient été utilisés de façon normale.

Cette garantie ne s'applique cependant pas sur les ampoules, les calibrations de température, tout défaut dû ou résultant d'une mauvaise manipulation, d'un emploi abusif ou d'un mauvais usage. La garantie ne s'applique pas non plus sur tout équipement dont le numéro de série aurait été enlevé ou altéré, tout produit modifié par du personnel de service non autorisé, endommagé par une inondation, un feu ou tout autre acte de Dieu, ni sur les éléments immergés endommagés par l'eau dure.

L'étendue des obligations du manufacturier, selon cette garantie, est le remplacement ou la réparation des pièces défectueuses durant la période de garantie. L'acceptation de la garantie sera faite par le département de service d'Équipement Doyon Inc. Cette décision sera définitive.

L'acheteur est responsable de faire installer son équipement adéquatement, de l'opérer sous des conditions normales d'utilisation avec une bonne supervision, ainsi que d'effectuer un entretien préventif périodique.

Dans le cas où les pièces s'avéreraient défectueuses durant une période d'un an à partir de la date d'achat, Équipement Doyon Inc. s'engage à les remplacer, sans frais, F.O.B. Linière, Québec, Canada.

Équipement Doyon Inc. couvrira les frais raisonnables de main-d'œuvre reliés au remplacement des pièces, pour une période d'un an à partir de la date d'achat. Toutefois, les frais encourus pour les déplacements au-delà de 50 milles, le temps supplémentaire et les jours de congé ne sont pas couverts. Au-delà d'un an après la date d'achat, tous frais de transport et de main-d'œuvre pour le remplacement des pièces sont la responsabilité de l'acheteur.

Équipement Doyon Inc. ne se tient pas responsable envers l'acheteur pour toutes conséquences ou dommages incluant, mais non limités à, dommages à la propriété, dommages pour perte d'usage, perte de temps, perte de profits ou de revenus, provenant de tout bris de garantie.

En aucun cas, cette garantie ne s'applique à l'extérieur du continent des États-Unis d'Amérique ou du Canada, à moins que l'acheteur n'ait une entente écrite avec Équipement Doyon Inc.